

COMMUNE DE PRONLEROY
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 7 mars 2025 à 19 heures 00

Le sept mars deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-sept février deux mille vingt-cinq s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno RABUSSIER, Maire

Etaient Présents : Mesdames et Messieurs

Bruno RABUSSIER, Sarah HERRIBERRY, Jérôme BOURGEOIS, Daniel DRUART, Sabine RABUSSIER, Véronique WOLFF, Éric DEVILLER, Patricia LEMAIRE,

**Nombre de
Conseillers :**

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 9

Quorum : 6 (atteint)

Absent(s/es) excusé(s/es) : Laurence VAN DE WALLE, Alexandre DELATTRE, Elodie FREIRE JORGE

Pouvoir : Alexandre DELATTRE à Sabine RABUSSIER

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents que Daniel DRUART sera **secrétaire de séance**.

Secrétaire auxiliaire :

Séance ouverte à 19h00

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance
Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 janvier 2025
Vote du compte de gestion 2024
Vote du compte administratif 2024
Affectation du résultat
Vote des taux des impôts directs locaux
Vote des subventions versées aux associations
Vote du budget primitif 2025
Questions diverses

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2025

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

N° 2025/05**VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 ;
Vu le décret du 10 janvier 1936 relatif au budget et à la comptabilité des communes ;
Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée ;
Considérant les opérations de l'exercice 2024, Monsieur le maire certifie l'identité des valeurs avec celles du trésorier, des écritures, des dépenses et des recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement ;
Considérant la régularité des écritures du compte de gestion de Madame le trésorier de Saint Just en Chaussée ;

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations	220 814,08	373 007,21	38 299,36	8949,78	259 113,44	381 956,99
Résultat		152 193,13	29 349,58			122 843,55
Résultat reporté		365 040,88	4399,84			360 641,04
Totaux cumulés		517 234,01	33 749,42		263 513,28	746 997,87
Résultats clôture		517 234,01	33 749,42			483 484,59

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Constate à l'unanimité la concordance des écritures entre le compte de gestion du trésorier et le compte administratif de Monsieur le maire,
- Déclare à l'unanimité que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2024, n'appelle ni observations, ni réserves.

Pour : Bruno RABUSSIER, Sarah HERRIBERRY, Jérôme BOURGEOIS, Daniel DRUART, Sabine RABUSSIER, Véronique WOLFF, Éric DEVILLER, Patricia LEMAIRE, Alexandre DELATTRE

Contre : Néant

Abstention : Néant

N° 2025/06**COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Sous la présidence de Daniel DRUART, le conseil municipal examine le compte administratif 2024 de la commune qui s'établit ainsi :

Investissement

Dépenses

Prévu : 309 347,24 €

Réalisé : **38 299,36 €**

Reste à réaliser : 246 157,00 €

Recettes

Prévu : 359 947,40 €

Réalisé : **89 49,78 €**

Reste à réaliser : 128 110,00 €

Résultat d'investissement 2024 : - 29 349,58 €

Déficit d'investissement reporté 2023 : - 4399,84 €

Fonctionnement

Dépenses

Prévu : 480 760,56 €

Réalisé : 220 814,08 €

Reste à réaliser : 0,00 €

Recettes

Prévu : 722 290,88 €

Réalisé : 373 007,21 €

Reste à réaliser : 0,00 €

Résultat de fonctionnement 2024 : 152 193,13 €

Excédent de fonctionnement reporté 2023 : 365 040,88 €

Résultat de clôture de l'exercice

Excédent de fonctionnement : 517 234,01 €

Déficit d'investissement : 33 749,42 €

Excédent global de clôture : 483 484,59 €

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations	220 814,08	373 007,21	38 299,36	8949,78	259 113,44	381 956,99
Résultat		152 193,13	29 349,58			122 843,55
Résultat reporté		365 040,88	4399,84			360 641,04
Totaux cumulés		517 234,01	33 749,42		263 513,28	746 997,87
Résultats clôture		517 234,01	33 749,42			483 484,59

Hors de la présence de Monsieur Bruno RABUSSIER, maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2024 de la commune.

Pour : Sarah HERRIBERRY, Jérôme BOURGEOIS, Daniel DRUART, Sabine RABUSSIER, Véronique WOLFF, Éric DEVILLER, Patricia LEMAIRE, Alexandre DELATTRE

Contre : Néant

Abstention : Néant

N° 2025/07

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Considérant l'excédent de fonctionnement 2024,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2024	+ 152 193,13 €
Résultat reporté au 31 décembre 2024	+ 365 040,88 €
Résultat de l'exercice d'investissement au 31 décembre 2024	-29 349,58 €
Résultat reporté en investissement au 31 décembre 2024	-4399,84 €

Le conseil municipal propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

Compte 1068 recette investissement : 151 796,42 €

Compte 002 excédent de fonctionnement : 365 437,59 €

Compte 001 déficit d'investissement : 33 749,42 €

Un déficit reporté de la section d'investissement de l'année antérieure : 4399,84 €

Un excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 365 040,88 €

Des restes à réaliser en dépenses d'investissement pour un montant de : 246 157,00 €

Des restes à réaliser en recettes d'investissement pour un montant de : 128 110,00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 9 voix pour approuve l'affectation du résultat.

Pour : Bruno RABUSSIER, Sarah HERRIBERRY, Jérôme BOURGEOIS, Daniel DRUART, Sabine RABUSSIER, Véronique WOLFF, Éric DEVILLER, Patricia LEMAIRE, Alexandre DELATTRE

Contre : Néant

Abstention : Néant

VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX
--

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

- - -

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 13.29 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 55.45 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 78.42 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision et l'état 1259 complété aux services préfectoraux.

	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Taux 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Taux 2025	Produits attendus
Taxe foncière bâtie (TFB)	217 400	55,45%	NON CONNU	55,45%	
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	72 400	78,42%	NON CONNU	78,42%	
Taxe d'habitation (TH)	46 200	13,29%	NON CONNU	13,29%	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	///	///	///	///	///
Total des produits					

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 9 voix pour approuve les taux communaux 2025.

Pour : Bruno RABUSSIÉ, Sarah HERRIBERRY, Jérôme BOURGEOIS, Daniel DRUART, Sabine RABUSSIÉ, Véronique WOLFF, Éric DEVILLER, Patricia LEMAIRE, Alexandre DELATTRE

Contre : Néant

Abstention : Néant

N° 2025/09

VOTE DES SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder à chacune des associations suivantes une subvention définie comme suit :

Comité des Fêtes PRONLEROY	3500 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	100 €
Amicale des Anciens Combattants	50 €
Divers	650 €
CHAD	500 €

Pour : Bruno RABUSSIÉ, Sarah HERRIBERRY, Jérôme BOURGEOIS, Daniel DRUART, Sabine RABUSSIÉ, Véronique WOLFF, Éric DEVILLER, Patricia LEMAIRE, Alexandre DELATTRE

Contre : Néant

Abstention : Néant

N° 2025/10

VOTE DU BUDGET 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le vote du budget primitif par chapitre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif proposé par Monsieur le Maire :

Dépenses de fonctionnement : 318 931,00 €

Recettes de fonctionnement : 716 887,59 €

Dépenses d'investissement : 325 917,42 €

Recettes d'investissement : 325 917,42 €

Pour : Bruno RABUSSIÉ, Sarah HERRIBERRY, Jérôme BOURGEOIS, Daniel DRUART, Sabine RABUSSIÉ, Véronique WOLFF, Éric DEVILLER, Patricia LEMAIRE, Alexandre DELATTRE

Contre : Néant

Abstention : Néant

QUESTIONS DIVERSES : Néant

Ordre du jour épuisé, séance levée à 20h00

Séance du conseil municipal du 7 mars 2025
Numéro d'ordre des délibérations prises n° 2025/05 à 2025/10

2025/05	Vote du compte de gestion 2024 9 Voix pour
2025/06	Vote du compte administratif 2024 8 Voix pour
2025/07	Affectation du résultat 9 Voix pour
2025/08	Vote des taux des impôts directs locaux 9 Voix pour
2025/09	Vote des subventions versées aux associations 9 Voix pour
2025/10	Vote du budget primitif 2025 9 Voix pour

Le maire, Bruno RABUSSIÉ



Le secrétaire de séance, Daniel DRUART

